

La lutte contre cette herbe invasive, produisant une sève pouvant provoquer de graves brûlures, s'organise tant bien que mal en France.

JEAN-LUC NOTHIAS | jlnothias@lefigaro.fr

BOTANIQUE C'est une «herbe» tout simplement monstrueuse, qui pourrait avoir pour devise «*Qui s'y frotte s'y brûle*». La berce du Caucase atteint couramment des hauteurs gigantesques, jusqu'à 3 à 4 mètres, avec des tiges creuses ressemblant à du bambou d'une dizaine de centimètres de diamètre. Et, qui plus est, elle est empoisonnée et constitue un danger sanitaire par le contact : sa sève est phototoxique. C'est-à-dire que lorsqu'elle arrive sur la peau, sous l'action de la lumière, elle se transforme en une sorte de feu grégeois pouvant provoquer des brûlures de deuxième, voire de troisième degré.

Elle fleurit en ce moment même (juin et juillet) : ses fleurs blanches sont disposées en ombelles (comme des parasols) pouvant atteindre 50 cm, organisées en plus de 50 rayons. D'août à octobre, elle donnera des fruits, long de 10 à 14 mm, bordés de poils hérissés, contenant près de 10 000 graines par plant. La berce (*Heracleum mantegazzianum*, nommée en l'honneur d'Hercule et de Mantegazzi, un explorateur italien) ressemble, en plus grand, à la carotte sauvage ou à un panais, certains de ces derniers ayant eux aussi des propriétés urticantes, moins graves, mais dont il faut se méfier (dermite des prés). Les conservatoires d'espaces naturels testent de nouveaux moyens de lutte contre la berce, mais le combat est loin d'être gagné.

Cette herbacée géante a été découverte en 1880 dans la vallée de Klioutsch, dans le Caucase, par deux botanistes, l'un suisse, Émile Levier, l'autre italien, Stefano Sommier. Au début du XX^e siècle, elle était considérée comme plante ornementale dans les jardins botaniques anglais. D'autres jardins botaniques, dans d'autres pays, la cultivèrent aussi. Elle s'en échappa très vite et se retrouva à l'état sauvage un peu partout. À ses débuts, le groupe Genesis fit le récit de cette plante très envahissante dans une chanson intitulée



Un botaniste équipé de gants et d'une combinaison détruit une berce du Caucase, à Dercy, dans l'Alsne. ALAIN JULIEN/AFP

La berce du Caucase, envahissante, géante et toxique

The Return of the Giant Hogweed, qui commence par «*Faites demi-tour et sauvez-vous ! Rien ne peut les arrêter...*»

Après un siècle de présence très discrète en Europe et aux États-Unis, dans les années 1970 et 1980, elle a apparemment atteint un seuil et a repris sa marche invasive en avant. Elle se reproduit bien sans avoir besoin de pollinisateurs et élimine la concurrence par sa taille.

Des zones très infestées

Elle a besoin d'un sol et d'un climat suffisamment humide et d'un substrat riche en azote. Elle colonise facilement les talus, les friches, les berges des rivières, les prairies et lisières forestières. Elle produit des graines qui peuvent germer sur place ou être emportées par le vent ou par l'eau. Une graine peut rester jusqu'à sept

ans en dormance avant de germer. La berce n'est pas toxique lors de sa première année, mais peut fleurir plusieurs étés de suite. Il existe une espèce voisine (*Heracleum spondylium*), plus petite, qui ne brûle pas : ses pétioles, ce qui relie la feuille à la tige, ne portent pas de taches rouges, contrairement à l'espèce géante.

En France, la berce du Caucase est présente au nord d'une ligne Brest-Lyon avec des zones très infestées en Normandie, en Picardie et dans le Nord-Pas-de-Calais. «*Le meilleur moyen de s'en débarrasser, c'est l'arrachage à la main. C'est pour cela qu'à l'image de ce qui se fait en Basse-Normandie depuis 2015, une brigade saisonnière de terrain dédiée à la lutte contre les espèces exotiques invasives va être créée ici en Haute-Normandie*», explique Julien Buchet, à l'antenne de

Rouen du Conservatoire botanique national. «*Mais il faut être en combinaison intégrale avec gants, masque, capuche pour ne pas être brûlé. Et cela arrive parfois en dépit de toutes ces précautions. C'est très douloureux et long à cicatriser, bien plus que les orties.*» Pour se débarrasser de la plante, «*il faut couper ses parties supérieures puis aller enlever le collet, qui donne accès au système racinaire, poursuit l'expert. Il faut ensuite tout brûler, car la sève reste phototoxique et les graines peuvent être disséminées.*»

«*Beaucoup d'autres conservatoires souhaiteraient se doter de telles brigades, qui ont, semble-t-il, de bons résultats*», reconnaît Sylvie Varray, chargée de mission espèces exotiques au Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Loire. «*D'autant qu'il n'y a pas que la berce, il y*

a d'autres espèces invasives : la jussie, la balsamine de l'Himalaya, la renouée du Japon, l'écrevisse du Pacifique... Mais nous n'avons pas les financements nécessaires pour des brigades. Nous menons beaucoup d'actions pour sensibiliser les communes à ces espèces exotiques et nous les incitons à surveiller leurs jardins publics. Nous leur apportons une aide de conseil.» Que faire si vous avez été en contact avec la sève ? Rincez vite à l'eau, sans étaler la sève et, surtout, abritez la partie touchée de la lumière pendant une semaine. Et tout un chacun peut contribuer à la lutte contre la gargantuesque herbe en signalant sa présence, soit auprès de sa commune, soit auprès d'un des 28 CEN de France. Et aussi, puisque sa vente n'est pas interdite, ne pas acheter de graines sur Internet pour décorer son jardin. ■